Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026003-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
13/01/2026

D/003/1-3/7.5

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le dix-neuf janvier à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Alain THORAVAL, 1er Adjoint,**

Etaient présents :
Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Bertrand LE FLOCH, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Emmanuel DESLANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Denis HAMAYON procuration à Alain THORAVAL
Frédéric LE TIEC procuration à Catherine RIVIÈRE
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Karelle RAFFRAY procuration à Emmanuel VIALETTE
Gwenaëlle POULLAIN procuration à Annick GLÂTRE
Fernand ROBERT procuration à Doriane LEFEBVRE
Fabrice BOULIOU procuration à Emmanuel DESLANDE
Yvonnick RAULT

Rozenn LE NAGARD a été élue secrétaire

SUBVENTION FONCIÈRE A ARMORIQUE HABITAT PROJET DE CONSTRUCTION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX IMPASSE DES ALBATROS

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement rue des Mouettes, le permis d'aménager n° PA 022 389 23Q 0001 a été accordé le 31 octobre 2023 à la société PARKWAY AMENAGEMENT, puis transféré à la SA MAISONS DEMEURANCE le 3 mai 2024.

Le porteur de projet s'est engagé à réaliser un programme de 12 logements locatifs sociaux en deux tranches.

Le bailleur social Armorique Habitat achète ensuite le terrain en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès du promoteur, au prix de 2 000 € HT/m² de surface habitable, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 mis en place par Saint Brieuc Armor Agglomération.

Le 16 décembre 2024, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement pour l'attribution de la subvention foncière relative aux 6 logements de la 1ère tranche.

La 2ème tranche du lotissement concerne un projet de construction de 6 pavillons locatifs sociaux (2 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS) sur le terrain situé impasse des Albatros, parcelle cadastrée section AM numéro 151, d'une superficie totale de 2 968 m².

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026003-DE

L'opération est inscrite à la programmation 2025 de Saint Brieuc Armor Agglomération.

La Commune apporte son financement à Armorique Habitat, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 de Saint Brieuc Armor Agglomération pour un montant total de 39 000 € :

- 8 000 € par logement dit "PLAI" (financé par un prêt locatif d'aide à l'intégration) : soit 8000,00 x 3 unités = 24 000,00 €.
- 7 500 € par logement dit "PLUS" (financé par un prêt locatif à usage social) : soit 7500,00 x 2 unités = 15 000,00 €.

Un logement dit « PLS » (financé par un prêt locatif social), ne bénéficiera pas de subvention, celui-ci n'étant pas intégré au dispositif d'aide à la production.

Afin de permettre à Armorique Habitat d'accomplir les démarches administratives nécessaires, il y a lieu que la commune délibère sur les éléments présentés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***DONNE son accord pour la construction en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de la 2ème tranche de l'opération représentant 6 logements locatifs sociaux (2 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS) sur le terrain situé impasse des Albatros, parcelle cadastrée section AM numéro 151, d'une surface totale de 2968 m² ;***
- ***DÉCIDE de confier l'opération, en accord avec le promoteur SA MAISONS DEMEURANCE, au bailleur social ARMORIQUE HABITAT ;***
- ***DONNE son accord pour que bailleur social ARMORIQUE HABITAT achète le terrain en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès du promoteur SA MAISONS DEMEURANCE, au prix de 2 000 € HT/m² habitable, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 mis en place par Saint Brieuc Armor Agglomération ;***
- ***CONFIRME l'inscription de l'opération à la programmation 2025 de Saint Brieuc Armor Agglomération ;***
- ***DÉCIDE que la Commune apporte son financement au bailleur social ARMORIQUE HABITAT, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 de Saint Brieuc Armor Agglomération pour un montant total de 39 000 € (soit 8 000 €/logement PLAI et 7 500 €/logement PLUS), soit un montant équivalent à la participation de Saint Brieuc Armor Agglomération ;***
- ***AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération.***

Pour copie conforme,
Le 1er Adjoint,
Alain THORAVAL

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Rozenn LE NAGARD